

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/01/2008 COMPTE RENDU

Présents :Hubert TRAPET/Guy PERVILHAC /Alain GARNIER/Patrick CANCIANI/
Fabienne POIRIER
Patrick MAZURIER/Patrick MARIE/Jean Claude CUBIZOLLES/ Chantal VERNAT/ Joseph
LO VERSO /
Martine FROMONOT
Absents: Denise MOREAU / Frédéric DAMAS
Secrétaire de séance: Patrick MAZURIER

Séance ouverte à 20 h30

Cette réunion du conseil municipal est dédiée à Pierre CLERC. L'assemblée se recueille à sa mémoire en respectant une minute de silence.

1)Cœur de Village:

H. TRAPET et G. PERVILHAC présentent les trois premières parties (sur 4) du rapport du cabinet CDHU.

La première partie porte sur l'histoire de la commune et son évolution : géographie, population, logement, emploi, ... ; elle pourra être reprise pour le futur PLU.

La seconde partie présente les orientations dans différents domaines : tourisme – dessertes scolaires, pré neuf, ... - mise en valeur du centre du village.

La troisième partie concerne la réhabilitation de la prélatrice en logements pour une part et en locaux communaux pour le reste avec 2 options : RdC + 1^{er} étage ou RdC + 1^{er} étage + combles et des budgets globaux respectifs de 1200 et 1500 K€.

Le locatif s'équilibre (les loyers remboursent les prêts).

Le coût des locaux dédiés aux associations est de : 25K€/an pour 2 niveaux et 36K€/an pour 3 niveaux.

Une part de ces coûts seraient pris en charge par location aux associations ou à la CCVS.

« P. MARIE demande si une visite de la prélatrice par l'ensemble du conseil est possible ?

Le maire proposera une date très prochainement »

Les conseillers ont émis différents avis sur cette présentation de l'étude.

La première partie devrait être plus dense et plus explicite, en particulier sur le marché local de l'immobilier pour permettre une meilleure vision du conseil.

La seconde partie présente des orientations intéressantes que le conseil approuvent : les aménagements d'espace au centre ville, les dessertes scolaires... Il y a par contre discussion avec des avis opposés sur la modification éventuelle d'emplacement du monument aux Morts.

La troisième partie sur la réhabilitation de la prélatrice entraîne une discussion sur le montant élevé de l'investissement et les risques de ne pas voir les appartements loués. Le

projet global de réhabilitation de la prélatrice a un coût élevé (entre 1.2 et 1.5 million d'Euro), sur lequel la municipalité aurait un coût final de 1200€/an si elle ne loue pas les surfaces.

Les subventions sont à réétudier parce qu'elles peuvent être encore augmentées. Dans ce cas, le coût final pour la mairie serait faible. Il peut d'ailleurs encore être diminué en adoptant la solution d'un opérateur (comme pour le lotissement).

Certains conseillers expriment leurs inquiétudes sur le coût de cette opération. Mais la plupart conviennent que la réhabilitation de la prélatrice est une nécessité et une bonne opération financière.

Il est rappelé à cette occasion que la réhabilitation de la maison Pierot n'est financée que par le loyer de l'ADMR (550€/mois pour 50m²). L'OTSI étant logé gratuitement, alors que les surfaces qu'il occupe pourraient être louées sur la base de 1000€/mois (100m² environ).

Au delà de cette discussion, le débat absorbe le coût global du projet Cœur de Village tel qu'on peut l'imaginer pour les 10 ans à venir :

- prélatrice 1.2 à 1.5 M€
- autres aménagements environ la même somme

Soit un total de dépenses de 3 à 4 M€ en face desquelles il faudra faire un calcul économique complet (subventions diverses et locations)

Il s'ensuit un débat sur les grands projets :

- l'assainissement et la station d'épuration
- le parc d'activité
- les « lotissements »
- le PLU

Les différentes études réalisées ou en cours permettront à la nouvelle équipe municipale de faire les choix avec le maximum d'éléments d'appréciation sur les enjeux et les incidences financières.

La séance levée à 0h30, les autres points prévus à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine réunion du conseil municipal.